

# SEANCE DU 06 avril 2022

**20 Heures 30**

**=====**

**Présents** : TAUTOU Bernadette, MANOUX Gérard, DE SOUSA Séverine, BUISSON Jacqueline, Michel BONAVITACOLA, LEYMARIE Hervé, NALDO Serge, MARCHAND Pascale, VERNEJOUX Ludovic.

**Absente excusée** : Claire SOUBRANNE.

## **1. Clôture de l'enquête publique concernant le chemin rural de Miginiac.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Miginiac, à l'arrière de l'habitation de Mr et Mme Frédéric STIEVENARD s'est achevée le 24 mars 2022

Il présente ensuite le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur qui émet un avis favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conclusions de l'enquête publique présentées par le commissaire enquêteur,
- Autorise le déclassement, et la cession à Mr et Mme STIEVENARD d'une partie du chemin rural,
- Décide que la vente sera passée par Me SAGEAUD, Notaire à Lappleau,
- Donne pouvoir et signature au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **2. Programme de voirie 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établis par l'agence "Corrèze Ingénierie" concernant les travaux du programme voirie 2022 :

### **Tranche FERME :**

- **Opération n°1 - Réparations ponctuelles et étanchéité route de "Combrignac" :**

Coût total estimé de cette section de 26 515,00 € HT

Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 1 325,75 € HT (5 %)

Coût total estimé de l'opération est de 27 840,75 € HT soit 33 408,90 € TTC.

### **Tranche OPTIONNELLE :**

- **Opération n°2 –: Réparation ponctuelle et localisée chemin du Coustalou – village de "Miginiac" :**

Coût total estimé de cette section de 1 890,00 € HT.

Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 94,50 € HT (5 %)

Coût total estimé de l'opération est donc de 1 984,25 € HT soit 2 381,40 € TTC.

### **Récapitulatif total – TF + TOpt. n°1 (Opérations n°1 + 2) :**

Coût total estimé de cette section de 28 405,00 € HT

Coût total estimé de la maîtrise d'œuvre de 1 420,25 € HT (5 %)

Coût total estimé de l'opération est donc de 29 825,25€ HT soit 35 790,30 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le programme de travaux de voirie 2022, tel que défini ci-dessus,

Sollicite et confie à l'agence "Corrèze Ingénierie" la maîtrise d'œuvre de cette opération (phases AVP/PRO + DCE/ACT + DET/AOR) et donc le suivi et l'exécution des travaux

Une convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre la commune de CHAMPAGNAC la Noaille et "Corrèze Ingénierie" définira les missions et confirmera les montants des honoraires ci-dessus, Fixe le mode de dévolution des travaux suivant une procédure adaptée sans publicité,

. Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

### **3. Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022**

#### *- Compte de gestion principal :*

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### *- Compte administratif principal :*

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 119469.88 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 9586.13 € en section d'investissement est approuvé à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

#### *- Compte de gestion assainissement :*

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- *Compte administratif assainissement*

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 5 196.26€ € en exploitation et de 22 170.17€ € en investissement est approuvé à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

#### **4. Affectation des résultats**

- *Budget principal :*

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, soit 9 586.13€. Le report en section de fonctionnement sera donc de 109 883.75€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **5. Vote des taux des taxes communales**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification 2021 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022 soit :

- **taxe d'habitation** : 5,85 %
- **taxe foncière sur le bâti** : 33.26%
- **taxe foncière non-bâti** : 73,94 %

Monsieur le Maire précise qu'un coefficient correcteur de sera appliquer à la base de calcul de la TFB.

#### **6. Approbation du budget principal 2021**

Le budget est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un montant de 328 888.75€,00 € en section de fonctionnement et de 319 420, 58 € en section d'investissement.

#### **7. Approbation du budget assainissement 2021**

Le budget est approuvé à l'unanimité à l'équilibre pour un montant de 14 760.26 € en section d'exploitation et de 30501,43 € en section d'investissement.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22H30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Pierre VALADOUR	
Bernadette TAUTOU	
Serge NALDO	
Pascale MARCHAND	
Hervé LEYMARIE	
Michel BONAVITACOLA	
Jacqueline BUISSON	
Gérard MANOUX	
Claire SOUBRANNE	
Ludovic VERNEJOUX	